



LES APPRENTIS MOBILES EN EUROPE EN 2018 ?

La Commission européenne veut créer un Erasmus de l'apprentissage.

Un projet de financement de mobilités professionnelles longues (6 à 12 mois) dans d'autres pays européens pour les apprentis va-t-il prendre forme en 2018 ? Un tel montage financier et juridique permettrait aux apprentis de travailler et de se former à l'étranger, renforçant ainsi leurs capacités à évoluer sur le marché du travail. Le député européen Jean Arthuis a annoncé, le 3 juillet, au Sénat, devant les centres de formation du consortium European Apprenticeship ambassadors (EAA), la décision de la Commission européenne de soutenir cette mobilité longue des apprentis en créant dès 2018 un volet spécifique au sein du programme Erasmus +. La ministre du Travail français a apporté son soutien à l'idée et « entend faire de l'Erasmus de l'apprentissage une priorité », en facilitant les adaptations législatives dès le printemps 2018.

400 MILLIONS D'EUROS. « Il faut qu'autant d'apprentis que d'étudiants puissent partir en mobilité longue en Europe via Erasmus », assure le

ALTERNANCE

député européen. Le programme Erasmus + a planifié 400 millions d'euros de budget sur 2018-2020 pour toutes les mobilités longues. Jean Arthuis estime que 21 % des apprentis européens vivent aujourd'hui une mobilité professionnelle et formative courte (moins de trois mois). Le problème majeur qui freine la mobilité longue est le contrat de travail signé avec l'employeur : difficile de demander à ce dernier d'assurer la couverture sociale de l'apprenti qui part chez un autre employeur étranger durant un an. La solution évoquée serait de suspendre le contrat de travail durant la mobilité et d'accorder à l'apprenti le statut d'étudiant. Mais quid des cotisations, des droits... durant cette année ?

Un travail technique et minutieux doit être envisagé dans les pays européens désireux de développer cette idée, car les systèmes d'apprentissage peuvent être très différents selon ces pays. Si la date du printemps 2018 reste l'objectif, on mesure l'ampleur du travail d'adaptation des législations. **L. G.**